

Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés,

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 4 mai 2018. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

Sociétés : toutes présentes

En présence du Bourgmestre, Paul Furlan, et de l'Echevin du Folklore, Patrice Vraie

Nous retenons

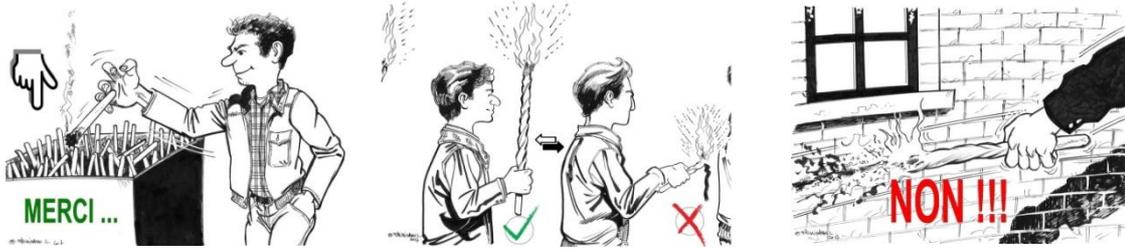
Mise à l'honneur : les Chasseurs Carabiniers acceptent l'ensemble des tâches incombant à la mise à l'honneur d'une société. A savoir : tir de la 8^{ème} campe, airs de circonstance équivalents aux rigodons entre chaque campe, tête de la Retraite, airs de circonstance équivalents au rigodon durant la messe, commandement des tirs durant la remise des décorations, air joué durant l'arrivée des médaillés de 35 et 25 ans, leur conduite au monument « Aux Morts »...

Dons : comme chaque année, le CSR offre cinq **affiches** à chaque société ainsi que 25 **flambeaux**. Moyennant une participation sérieuse et rigoureuse, chaque société recevra un **subside** de 300€.

Clergé – CSR : le 26 avril dernier, comme chaque année, le CSR a rencontré le doyen. Après la demande officielle, il accepte la sortie de la stature lors de la Marche Saint-Roch, le déroulement de la descente solennelle de la statue et de dire la messe.

Samedi :

- Comme chaque année, dès 19h, les sociétés sont invitées à la réception organisée par le CPAS.
- Après la 9^{ème} **campe**, les clairons des Chasseurs Carabiniers et la musique de la section traditionnelle de la Compagnie St-Roch interpréteront la Brabançonne avant la déclaration d'ouverture des fêtes de la St-Roch 2018.
- Pour rappel, l'**ordre des sociétés** doit rester au plus proche de celui du dimanche.
- En raison des travaux de voirie, pas de passage au Rivage.
- Chaque société doit passer sous la Voûte et ne pas contourner l'église.
- En cas de fortes **pluies**, les Carabiniers, Grenadiers, Zouaves Français, Pompiers des Waibes, Mousquetaires, Pompiers de la Ville-Haute, Voltigeurs et Tartares feront la Retraite à travers la ville-haute et les Artilleurs, Enfants de ste Barbe, Volontaires, Flanqueurs, Pontificaux et Compagnie St-Roch à travers la ville-basse.
- Autant que possible, les **flambeaux consommés** seront déposés dans les quatre bacs localisés aux environs des Remparts du Midi, du Sacré-Cœur, de la Voûte et du monument « Au Marcheur » comme rappelé à plusieurs reprises, au cours des dernières réunions. Un rappel du **bon usage** des flambeaux sera affiché près du lieu de leur vente, deux bâches seront réalisées et exposées près du lieu de vente et à l'entrée de la rue St-Jacques. Invitation renouvelée aux sociétés à sensibiliser leurs membres.



- Chaque société déposera un **fleur** au monument « Au Marcheur » en fin de retraite. Ralf Vandebrouck lance un appel pour, cette année, être remplacé pour la distribution des fleurs.

Dimanche :

- **Accueil** de la marche invitée, à 9h15, au pied du tienne Trappe.
- Hommage à la **chapelle St-Roch un peu après 9h30**. Ouvert à tous à titre individuel sans autre batterie que celle de la marche invitée.
- **Rentrée dans l'église** : Attention : chaque délégation thudinienne doit être entrée dans l'église **avant** l'arrivée de la délégation invitée (le Tour de la Madeleine). Les Carabiniers annoncent leur présence.
- Lors de la **descente** matinale de la statue de saint Roch (10h), cérémonie ouverte à tous, la batterie des Zouaves pontificaux jouera un rigodon d'honneur après la descente solennelle de la statue.
- La batterie de la délégation jumétoise se place devant l'autel dédié à Notre-Dame. Les autres jumétois feront une haie centrale. Les Zouaves pontificaux se placent devant l'autel de saint Roch. Les Carabiniers prennent place avec le reste de l'assistance.
- **Déroulement** :
 - bref mot d'accueil de Simon Naveau en remplacement de Philippe Pêtre, doyen ;
 - litanies chantées ;
 - cantique à saint Roch pendant la descente de la statue ;
 - après le cantique, rigodon par la batterie de la SRZP ;
 - prière finale et bénédiction.
- La cérémonie achevée, les batteries jouent une marche et entraînent l'assistance vers la sortie. Ordre de sortie :
 - le Comité St-Roch et les autorités locales,
 - la Marche de Jumet en batterie et en ordre de marche normal,
 - la batterie des Zouaves pontificaux suivis de leurs membres,
 - le reste de l'assistance.
- Au terme de la cérémonie, un hommage sera rendu au **monument « Au Marcheur »**. Les membres de la SRZP se placeront derrière le monument « Au Marcheur » tandis que la Marche de Jumet formera un carré devant le monument.
- Pour les sociétés empruntant la **Grand'Rue** pour gagner le Chant des Oiseaux, il est demandé qu'elles se comportent de telle manière à ne pas engendrer de **ralentissements** dans la Grand'Rue et dans la rue Alphonse Liégeois, notamment en ne restant pas trop longuement sur la voirie longeant le parc.
- **Départ** : du Chant des Oiseaux, à 13h30, le cortège s'ébranlera avec, à sa tête, des membres du CSR qui auront invité le Collège communal à les rejoindre.
- Afin de préserver les **vitraux** de l'église du Val, la fabrique d'église rappelle que les **tromblons** effectuent leur tir un peu plus bas qu'habituellement, soit à hauteur du parvis.
- Début de la **procession** : dès l'église Notre-Dame d'el Vaulx, les Zouaves pontificaux mis à la disposition du clergé pour porter la statue de saint Roch sont suivis des Sœurs grises (sans batterie) et des pèlerins qui portent la châsse contenant les reliques. Les Sœurs grises invitent ceux qui le souhaitent à les aider à porter la châsse.
- **Arrivée** sur les **Waibes** : les drapeaux de chaque société précéderont les Chasseurs Carabiniers pour gagner l'église du Christ-Roi et former une haie d'honneur lors de la rentrée de la statue.
- **Départ** des **Waibes** : après la brève cérémonie religieuse (vers 17h), la marche redémarre plus bas que l'église afin de passer de manière ordonnée devant la statue de saint Roch.

- De manière à gagner du temps (± 20 min), le Commandant des Sapeurs & Grenadiers, après avoir conduit la statue à l'église, annoncera la reformation du cortège et sa société battra le rappel. De cette manière, les sociétés se remettent en rang pendant la brève cérémonie qui se déroule dans l'église.
- **Dislocation** : en fin de marche, toutes les sociétés se disloqueront de manière à ne pas emprunter le viaduc et éviter tout croisement d'une autre société. La Ville s'occupe des préposés pour ouvrir les **barrières** en haut du Moustier, près de l'institut du Sacré-Cœur et à l'avenue de Ragnies (près du pont Marianne).
- Lors de la **Rentrée de la statue de saint Roch**, seuls les marcheurs de la Compagnie St-Roch qui désirent assister à toute la cérémonie entrent dans l'église. Des membres d'autres sociétés sont évidemment les bienvenus.
- Les sections de la Compagnie St-Roch conserveront leur emplacement de 2017. Nécessité d'une bonne coordination avec les membres du CSR et les officiers de la Compagnie St-Roch.
- L'**ordre** pour pénétrer dans l'église est le suivant : Zouaves pontificaux, statue, relique, Bourgmestre et Président du CSR, Sœurs grises, membres du CSR et pèlerins.
- La statue de saint Roch demeurera devant l'autel principal de l'église.
- Après la Rentrée, la Ville de Thuin invite les Présidents des sociétés et les membres du CSR à la réception tenue dans les locaux des Scoutes et Guides.
- Les Carabiniers annoncent que, malgré l'interdiction formulée par les autorités communales, ils gagneront le Rivage après la Rentrée.

Lundi :

- **Rassemblement** des sociétés sur la place de la ville-basse dès 8h30. A 8h45, départ vers l'église dans l'ordre du cortège du dimanche. Entrée à 9h. Pour éviter toute discussion ultérieure, essayons de **respecter ce déroulement**. Pour perdre le moins de temps possible et débiter la messe à l'heure prévu (10h00), l'écart entre chaque société sera minimal.
- Une **délégation** de chaque société sera présente dans l'église. En fonction de la localisation de leur société, les autres marcheurs sortiront par la petite porte latérale ou la porte du parvis (entre deux sociétés).
- La clique de la société mise à l'honneur joue le rigodon ou un air équivalent durant la messe.
- Le Rivage étant impraticable, nécessité que chaque société soit encore plus attentive et suive de très près celle qui la précède. En effet, sur cette portion (rue St-Nicaise, rue du Moustier, rue de l'Abreuvoir, rue t'Serstevens, monument « Au Marcheur », rue du Moustier) la distance parcourue sera plus courte.
- A la **chapelle**, les Zouaves pontificaux attendront le doyen, la relique, les pèlerins et les Sœurs grises avant leur ascension vers la Maladrie. Cela se fera, comme en 2017, sans l'organisation d'une halte « boissons » qui ralentirait le redémarrage des Zouaves après que la procession les ait rejoints.
- **Montée** vers la Maladrie : celle-ci se fera dans l'ordre de marche, de manière ordonnée, et **sans arrêt** puisque la pause se tiendra à la Maladrie. Aux sociétés à prévoir de l'eau en cas de forte chaleur.
- **Pause** :
 - la statue et la châsse seront exposées aux fidèles à côté de la potale St-Roch ;
 - dès que la statue sera sur son reposoir, redémarrage du cortège dont chaque société honorera **obligatoirement** une dernière fois le saint patron de la marche ;
 - le périmètre fermé a été étendu jusqu'au n°10 du chemin des Maroëlles ;
 - invitation à respecter l'ordonnance de police relative aux tirs. Une riveraine, Martine Authom-De Bremaeker se plaint des tirs intempestifs qui se déroulent dans le jardin de Karine Lemoine et qui effraient ses chevaux ;
 - appel aux sociétés à améliorer leur intendance afin, notamment, de se prémunir des conséquences d'une forte pluie.
- **Remise des décorations** :
 - outre les quelques points détaillés ci-après, la Ville de Thuin, organisatrice de la cérémonie, a envoyé aux sociétés une **note récapitulative** exhaustive ;
 - cette année, la SRZP et les Chasseurs Carabiniers échangeront leur emplacement sur la place du Chapitre ;
 - *[en début de cérémonie, le drapeau de chaque société ou un de ceux-ci sera décoré d'une médaille « 150 ans de l'escorte armée contemporaine »]* ;

- la cérémonie de remise des **médailles** honorera en premier les marcheurs les plus anciens pour finir par les décorés pour 35 et 25 années de marche ;
- l'escorte au drapeau ne se déplace, jusqu'au pied de l'estrade, **que** pour les médaillés de 50 ans et plus. Ceux-ci seront appelés nommément et individuellement. La batterie de chaque médaillé joue un air en restant dans les rangs de la société ;
- une salve de fusils puis de tromblons pour l'ensemble des médaillés de 60 ans pour finir par une pour ceux de 50 ans.
- sans escorte, l'ensemble des médaillés de 35 ans sont appelés individuellement au pied de l'estrade où ils seront décorés ;
- pendant la remise des médailles des 35 ans, puis des 25 ans, la batterie de la société mise à l'honneur joue un rigodon ou tout autre air court et solennel ;
- les jubilaires restent devant l'estrade. Une salve retentit pour l'ensemble des « 35 ans » ;
- pour les médaillés pour 25 ans de marche, le protocole est identique à celui pour 35 ans ;
- les tirs, au nombre de 5, cette année, sont commandés par l'officier de la société honorée ;
- les officiers sont responsables de la bonne tenue de la cérémonie. Ils garantissent la stricte application du protocole établi d'un commun accord ;
- en fin de cérémonie, les jubilaires participent à une **séance photographique** ainsi qu'à l'hommage au monument « Aux Morts », au pied du beffroi. La Brabançonne sera jouée par les Chasseurs Carabiniers. Auparavant, les médaillés auront été amenés par la clique des Carabiniers ;
- durant la cérémonie, le CSR offrira quelques consommations non-alcoolisées aux tromblons présents au Martinet ;
- attention au respect du placement des tireurs : les fusils le long du mur, les tromblons, en bas, dans le Martinet.

Divers :

- Thierry Dubois est devenu le vice-Président des Sapeurs & Grenadiers et Ralf Vandebrouck cumulera la présidence des Chasseurs Carabiniers avec le grade de Commandant.
- Drapeau/bannière de la Marche Saint-Roch:
 - toutes les sociétés acceptent de le/la porter à l'exception des Enfants de ste Barbe qui refusent et à la Compagnie St-Roch qui attend les modalités avant de définitivement se prononcer ;
 - les modalités seront définies ultérieurement (quand ? comment ? conditions de portage ? etc).
- **Chorale** : les répétitions de la chorale « messe » se tiendront les lundis 7 et 14 mai, à 20h, dans l'église du Val.
- **Raclot** : les Zouaves français, les Sapeurs & Artilleurs ainsi que la Compagnie St-Roch en organiseront un.
- **Arrêtés de police** : prochainement visibles et téléchargeables sur le site de la marche (rubrique « actualité »).
- **Rappel** : les anciens rapports des réunions peuvent aussi être consultés sur le site de la marche (rubrique « archives »).
- La **liste des décorés** sera également consultable dans la rubrique « actualité »
- **Tirs** : Le CSR insiste pour que l'ordonnance de police soit strictement respectée. Après une période de prévention, des mesures pourraient être prises par la police.
- **Alcool** : il est rappelé d'être responsable à propos de la consommation d'alcool si l'on est appelé à conduire un véhicule.

Prochaine réunion le 22 juin 2018 :

Evaluation de la St-Roch 2018

Salle du Conseil communal – 20h

Nicolas Mairy & Gérard Vanadenhoven